



Département de la SEINE-MARITIME  
Arrondissement de ROUEN

## Ville de BONSECOURS

### Décision n°26/23 du 09/06/2023

**Objet** : Avenant n° 5 au lot n° 10 (Entreprise TROLETTI – VRD, Aménagements extérieurs) – marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension du centre de loisirs (2020/03)

Le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**Vu** le Code de la commande public,

**Vu** la délibération n°2020.10 du 25 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les pièces du marché n°2020/03,

**Vu** l'acte d'engagement confiant le lot n° 10 à l'entreprise « TROLETTI » signé et notifié le 3 mars 2021,

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à des travaux supplémentaires en lieu et place du raccordement assainissement,

**Considérant** que ces travaux relèvent du lot n° 10,

### DÉCIDE

**Article 1** : de signer l'avenant n° 5 avec la société TROLETTI – 72 rue Aristide Briand à Petit-Couronne (76650) d'un montant de 4 352,41 € HT (+ 4,46% par rapport au montant initial du marché + avenant n° 1 + avenant n° 2 + avenant n° 3).

**Article 2** : Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

**Article 3** : Les services sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en forme légale.

Fait à Bonsecours, le 9 juin 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20230609-26-23-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2023

  
Laurent GRELAUD  
Maire de BONSECOURS